



COMPTE-RENDU
et
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 20 mars 2024

Nombre de conseillers en exercice : 11
 Nombre de conseillers présents : 9
 Vote par procuration : 2
 Nombre de conseillers votants : 11

Le 20 mars deux mille vingt-quatre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune, légalement convoqué le 14 mars 2024, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean Bernard FERNANDEZ, 1^{ER} adjoint au maire, délégué par Mr le Maire pour cette séance.

Etaient présents : FERNANDEZ Jean-Bernard, ESCOFFIER Bertrand, JOLY Marc, GUILLAUMOND Roger, FECHNER Gilles, SABOT Jacky, GONNET Michel, BARRALON Jean Claude, FARIZON Nicole

Absents excusés : GEOURJON André (pouvoir à Jean Bernard FERNANDEZ), MILHAU Nicolas (pouvoir à Jacky SABOT)

Absent :

Secrétaire élu pour la session : SABOT Jacky

Question n° 1 : approbation du compte rendu du conseil municipal du 31 janvier 2024

Le compte rendu du conseil municipal du 31 janvier 2024 est approuvé à l'unanimité.

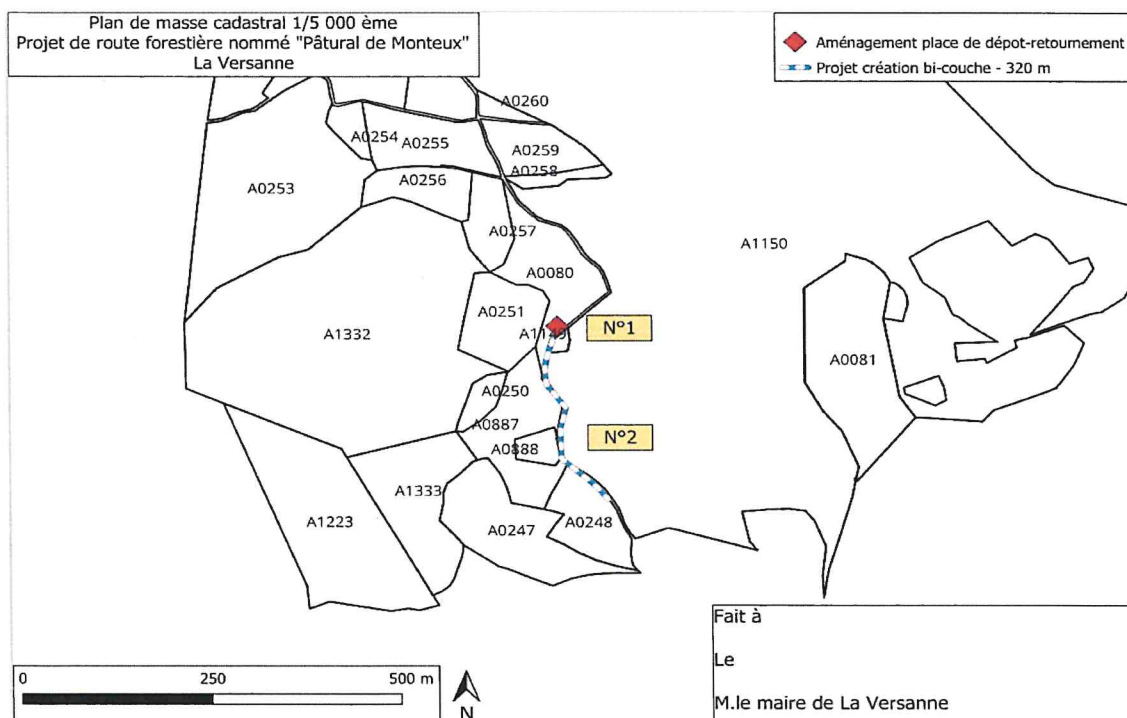
Les comptes rendus sont disponibles sur le site internet de la communauté de communes des Monts du Pilat <https://www.cc-montsdupilat.fr> rubrique La Versanne

2024-011-02
DEMANDE DE SUBVENTION REGION AUVERGNE RHONE ALPES
DESSERTE FORESTIERE DU PATURAL

Rapporteur Monsieur Jean Bernard FERNANDEZ

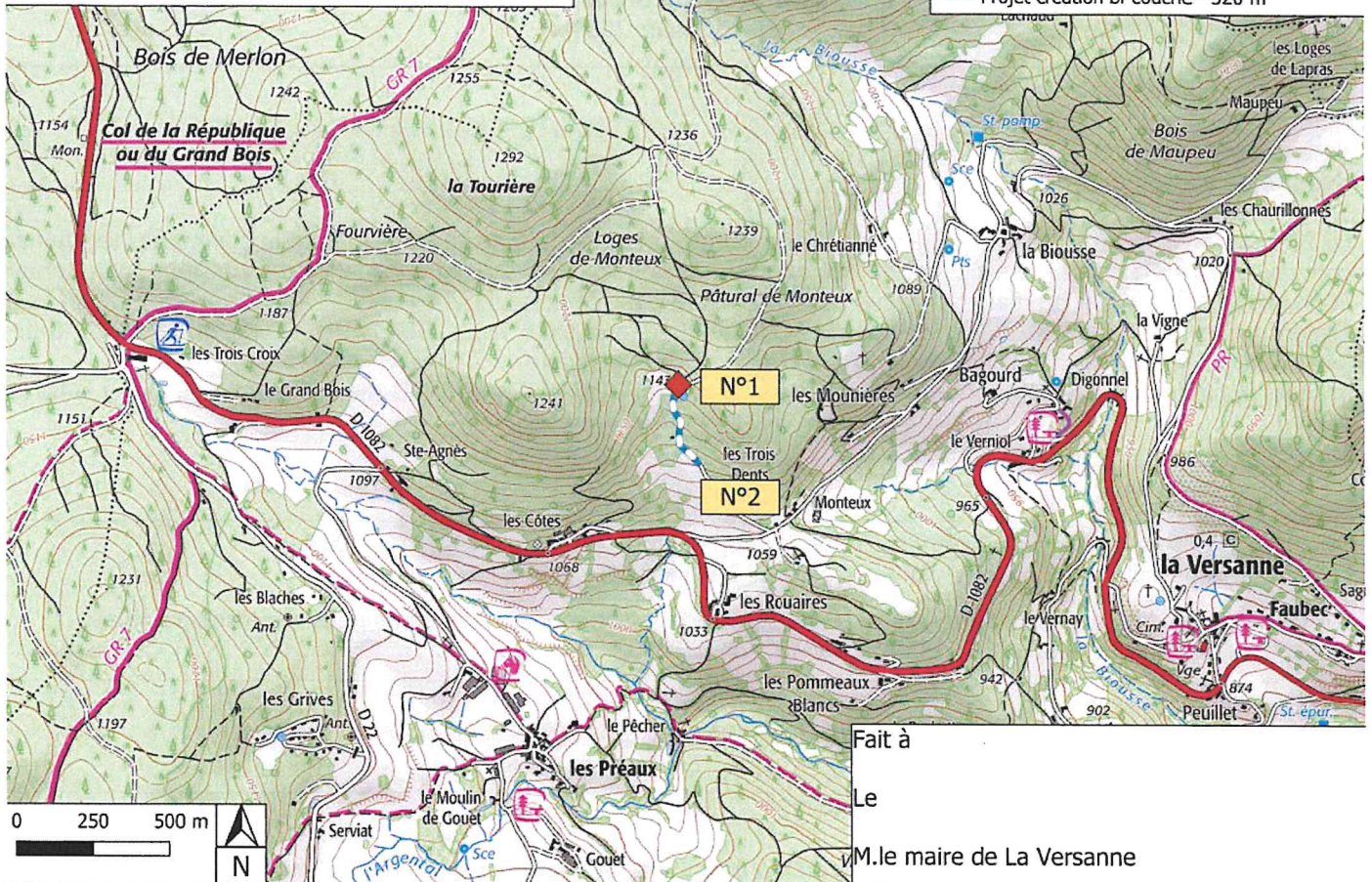
Mr FERNANDEZ informe les membres du conseil Municipal que la Région propose une subvention FEADER pour créer des dessertes forestières : création de routes, mise au gabarit des routes forestières, création de pistes, aménagement de places de dépôt/retournement, résorption de points noirs en forêt dont la gestion de l'eau en forêt. Nous pouvons obtenir 80% sur 320ml et sur la création d'une aire de dépôt-retournement

La partie basse du chemin du Patural pour rejoindre le réservoir entre totalement dans le cadre de résorption des points noirs. De plus sur cette zone nous avons une plantation d'épicéa pure de plus de 50 hectares, qui entre dans un contexte de risque sanitaire.



Plan de situation 1/15 000 ème
Projet de route forestière nommé "Pâtural de Monteux"
La Versanne

◆ Aménagement place de dépôt-retournement
⇄ Projet création bi-couche - 320 m



L'entreprise MAZET TP a réalisé un devis d'un montant de 29211€ ht pour la réalisation d'un bicouche (point n°2) et de 1500€ ht pour l'aménagement d'une aire de dépôt-retournement (point n°1) soit un montant total de 30711,00€ ht (36853.20€ ttc). Un deuxième devis a été réalisé par l'entreprise TREMAS pour un montant de 33683.00€ ht (40419.00€ ttc).

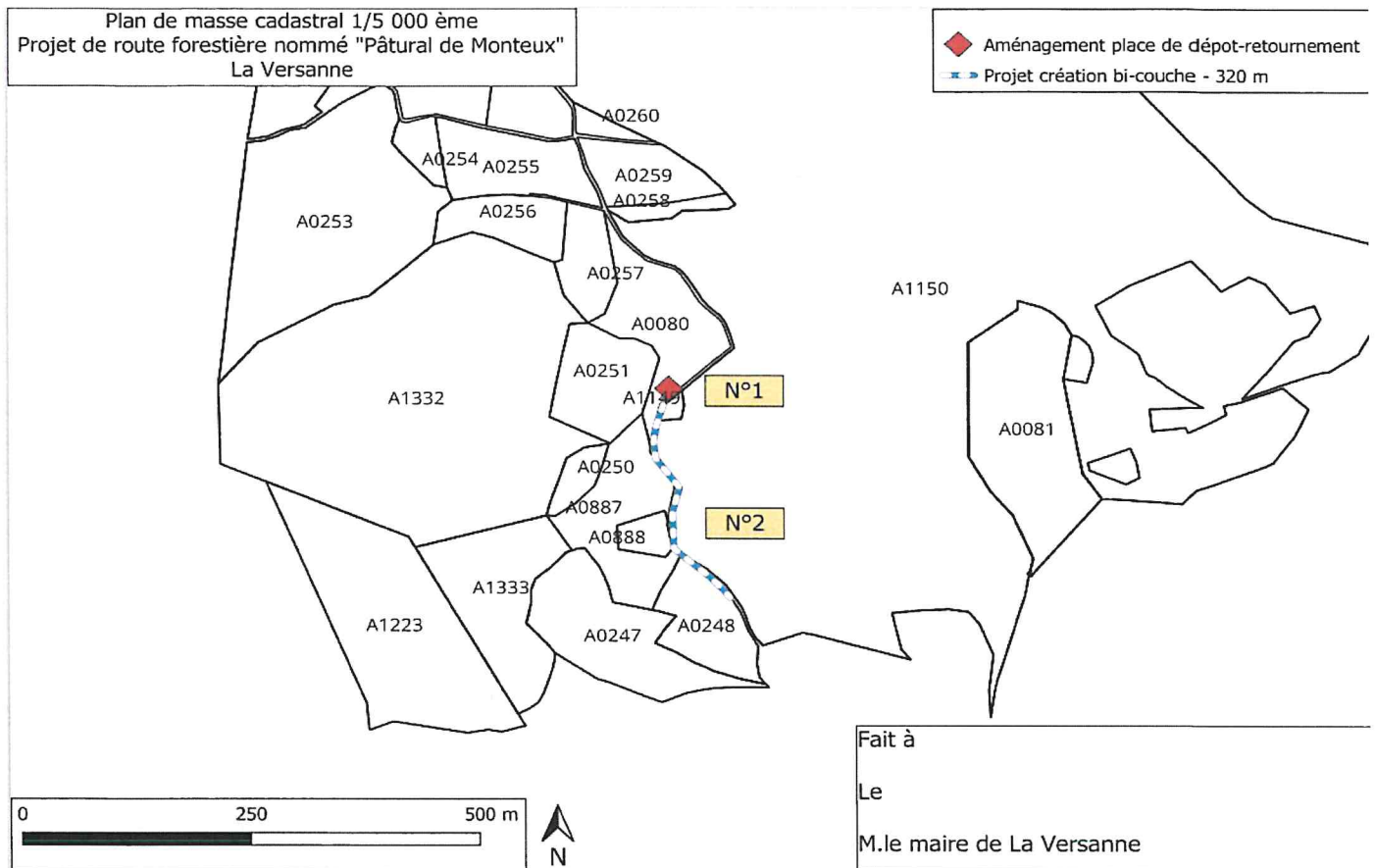
Après avoir entendu l'exposé de Mr FERNANDEZ, et en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité

- Approuve le projet de rénovation de la voirie forestières chemin du Patural pour un montant de 30711.00€ ht (36853.20€ TTC) avec l'entreprise MAZET TP.
- Sollicite la subvention de la Région Auvergne Rhône Alpes dans le cadre du programme FAEDER dispositif 401 « créer des dessertes forestières »
- Autorise Mr le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à ce dossier

2024-012-03 ACQUISITION PARCELLE A 80 PATURAL DE MONTEUX

Rapporteur Monsieur Jean Bernard FERNANDEZ

Mr FERNANDEZ explique aux membres du conseil municipal que pour pouvoir réaliser la création de la desserte et de l'aire de dépôt-retournement au Patural de Monteux nous devons être propriétaire du terrain. La desserte nous appartient mais l'aire de retournement se situe sur la parcelle A80 appartenant à Mr Thomas.



Monsieur le Maire a contacté Mr Thomas qui est d'accord pour nous céder la totalité de la parcelle (14560m²). Cette parcelle est recouverte d'épicéas. Nous devons faire réaliser deux estimations et les transmettre à Mr Thomas. Quand les travaux auront été réalisés, la partie de la parcelle non utilisée pour ceux-ci sera remise à la vente.

Après avoir entendu l'exposé de Mr Fernandez, et en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité

- Approuve le projet d'acquisition de la parcelle A80 située au Patural de Monteux pour la création de l'aire de retournement-dépôt
- Prend note que le reste de la parcelle non utilisée sera revendue après les travaux
- Autorise Mr le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à ce dossier

2024-013-04
VALIDATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT 2024-2027
DU CENTRE SOCIAL DE L'ESPACE DEOME

Rapporteur Mme NICOLE FARIZON

Mme Farizon présente aux membres du conseil municipal le nouveau projet social 2024-2027 de l'espace déôme qui été validé par la Caisse D'Allocation Familiale. L'espace déôme a par conséquent obtenu un renouvellement de son agrément Centre Social pour les 4 années à venir.

Nous devons donc valider cette convention pluriannuelle et multi partenariale.

Chaque commune a un engagement financier sur le fonctionnement global du Centre social calculé en fonction du nombre d'habitant d'une part et un engagement financier pour soutenir les actions en direction de l'enfance et de la jeunesse, calculé en fonction de la fréquentation des enfants et des jeunes de chaque village de l'année N-1. Cette convention propose une augmentation progressive au cours des 4 années afin d'accompagner le centre social dans le développement de ce projet ambitieux.

Coût pour la commune de la Versanne :

- Subvention globale de fonctionnement (nombre habitants de la commune) :2024 : 1055€ , 2025 : 1071€, 2026 : 1087€ et 2027 :1103€

- Subvention pour soutenir l'accueil des enfants et des jeunes d'un montant total pour les communes de 55000€ qui sera proratisé en fonction du nombre d'enfants et de jeunes ayant fréquentés la structure l'année N-1. Ce montant sera majoré de 2% chaque année pour la durée de la convention.

Après avoir entendu l'exposé de Mme FARIZON, et en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité

- Approuve le projet convention pluriannuelle d'objectifs et de financement du centre social de l'Espace Déôme
- Autorise Mr le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à ce dossier

Question n° 4 : Rapport des commissions et EPCI

SICTOM : les nouveaux points de collecte ont été installés au carrefour St Didier et au cimetière. Un courrier d'information va être distribué aux habitants pour expliquer le nouveau fonctionnement des ordures ménagères et la disparition progressive des anciens points de collecte. D'autres points de collecte vont être réalisés au cours de l'année 2024. Des composteurs collectifs vont être implantés au carrefour de St Didier. Une réunion d'information sur le compostage va être réalisée le samedi 20 avril 2024 à 11h par le SICTOM. Les personnes présentes pourront repartir avec un seau de compostage.

PARC DU PILAT : opération Pilat Propre : la commune organise une matinée ramassage des déchets le samedi 20 avril 2024 de 9h à 11h.

GITE DES PREAUX : la démolition intérieure a été réalisée. Nous attendons à présent le DCE pour pouvoir consulter les entreprises.

ENFOUISSEMENT LES PREAUX : ces travaux concernent à la fois la fibre, l'électricité, l'éclairage, les eaux usées et les eaux pluviales du hameau des Préaux. Concernant les réseaux ADSL et cuivre, ils seront supprimés en même temps que la réalisation des travaux (septembre 2024). Toutes les personnes reliées à ces moyens de communication sont invitées à demander dès à présent leur raccordement à la fibre auprès du THD42 afin de ne pas se retrouver sans rien au mois de septembre.

Pour tous les habitants de la commune, la pose de la prise est encore gratuite jusqu'au 15 décembre 2025 pour les maisons répertoriées. Au-delà de cette date chaque prise sera facturée 1500€.

EAU : Nous avons toujours une fuite sur l'antenne BRENADE FOGERES.

QUESTION N° 5 : QUESTIONS DIVERSES

Marché animé : le marché prévu le 27 avril 2024 est annulé car le même week end il y a la manifestation de ferme en ferme, et seulement 5 producteurs étaient disponibles.

Nous avons un acquéreur potentiel pour le godet du tracteur pour un montant de 1000€.

Commémorations des 80 ans de la libération : plusieurs dates sont prévues pour le maquis de Monteux.

Le vendredi 13 septembre 2024 avec les communes de La Ricamarie et du Chambon Feugerolles et l'ONAC.

Le mercredi 13 juillet 2024 avec la participation du SNU. Nous avons demandé à l'espace déôme et à la bibliothèque de participer à cette commémoration afin de toucher un public plus jeune.

La séance est levée à 22h00

Le 1^{er} adjoint au Maire, Jean Bernard FERNANDEZ



Fait à La Versanne, le 21 mars 2024

Délibérations transmises au contrôle de légalité le

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour copie certifiée conforme au registre des délibérations